



FR

AL-ALAC-ST-0514-05-01-FR

TEXTE ORIGINAL : Anglais

DATE : 16 mai 2014

STATUT : version finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration de l'ALAC sur les panels de stratégie de l'ICANN : Innovation technologique en matière d'identifiants

Introduction

Holly Raiche, membre de l'ALAC appartenant à l'organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO) et membre de l'équipe de direction de l'ALAC, a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après en avoir discuté au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 30 avril 2014, cette déclaration a été publiée dans l'[espace de travail At-Large sur les panels de stratégie de l'ICANN](#).

Le 2 mai 2014, Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur les recommandations à tous les membres d'At-Large par le biais de la [liste de diffusion ALAC-Announce](#).

Le 8 mai 2014, une version contenant les commentaires reçus a été publiée dans l'espace de travail susmentionné et le président a demandé au personnel de procéder à un vote de ratification de la déclaration proposée, du 9 mai 2014 au 15 mai 2014.

Le même jour, le président a demandé de transmettre la déclaration référencée AL-ALAC-ST-0514-05-00-EN au processus de consultation publique et de mettre en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet, avec une note précisant que le document était en attente de ratification par l'ALAC.

Le 16 mai 2014, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Vous pouvez consulter les résultats à l'adresse suivante : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=3897Mv3KfEPxzifKaluzmd4F>.

Récapitulatif

1. L'ALAC soutient fermement le rapport du panel sur l'innovation technologique en matière d'identifiants. En effet, le rapport fournit des indications et des recommandations précieuses sur les développements technologiques futurs en matière d'identifiants.
2. L'ALAC est surpris que les recommandations du panel ne comportent aucune attestation ou recommandation relative aux menaces à l'encontre du DNS.
3. Une recommandation clé faisant défaut aurait dû être faite concernant la nécessité d'avoir un programme de gestion du risque coordonné concernant le DNS même.

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible sur <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

Déclaration de l'ALAC sur les panels de stratégie de l'ICANN : Innovation technologique en matière d'identifiants

L'ALAC soutient fermement le rapport du panel sur l'innovation technologique en matière d'identifiants. En effet, le rapport fournit des indications et des recommandations précieuses sur les développements technologiques futurs en matière d'identifiants.

L'ALAC est surpris que les recommandations du panel ne comportent aucune attestation ou recommandation relative aux menaces à l'encontre du DNS, mis à part les attaques par déni de service distribué (DDOS). La première qualité du DNS étant sa stabilité, l'ALAC proposerait qu'un chapitre soit rédigé sur les moyens novateurs permettant de renforcer la stabilité du DNS, non seulement du point de vue technique mais aussi du point de vue politique.

L'ALAC estime que si le panel avait disposé de suffisamment de temps pour étudier l'état actuel de stabilité et de sécurité du DNS, une recommandation clé faisant défaut aurait dû être faite concernant la nécessité d'avoir un programme de gestion du risque coordonné relatif au DNS même. En effet, le cadre de gestion des risques du DNS du Conseil d'administration surveille seulement les risques pour l'ICANN et non pas les risques pour le DNS ou pour l'Internet, en cas de défaillance du DNS - que ce soit du point de vue technique ou du point de vue politique.